

IMPOSER 2 HSA À UN ENSEIGNANT :

**Une décision incohérente et irresponsable !
Parents, élèves, enseignants : tous perdants !**

TEMPS DE TRAVAIL

Un enseignant du second degré travaille en moyenne 41h 17 hebdomadaires (étude DEPP 2009) + 18 jours pendant ses congés.

La moitié du temps de travail se déroule en classe, l'autre moitié est du travail de préparation, correction, suivi, projets, etc...

Sur une année, en comptabilisant les jours fériés, un salarié du privé travaille environ 1 610 heures, contre 1 594 heures pour un enseignant.

Le temps de travail est donc comparable (calculs au verso)

SANTÉ

Mettre les enseignants en « sur-régime » entraînera encore plus de souffrance au travail.

« Ils ont toutes les raisons d'être épuisés ou proches du burnout : les conditions d'exercice du métier sont de plus en plus difficiles » rappelle G. Fotinos suite à une enquête de la MGEN en 2009*

Alors qu'il faut rendre attractif le métier, surcharger les enseignants est une mesure irresponsable tant pour leur santé que pour l'avenir des métiers.

HSA ET SANTÉ DES ENSEIGNANTS

Conclusion de l'Étude MGEN* :

« La multiplication et la complexification des tâches des enseignants se développent dans un contexte où « le métier d'élève » ne va plus de soi, où l'incertitude sur ce qui vaut d'être enseigné gagne les enseignants, où des attentes sociales contradictoires (« sélection » et « égale réussite de tous ») rendent délicate la recherche d'un consensus minimum des valeurs partagées au sein d'un établissement scolaire. »

« Aucun enseignant ne sort indemne de côtoyer des élèves pour qui venir, réussir à l'école, n'a pas de sens »

* La qualité de vie au travail dans les lycées et collèges. Le « burnout » des enseignants. Résultats rendus publics fin 2011

« TRAVAILLER PLUS POUR RECRUTER MOINS »

Alors que nous formons à l'école des élèves pour apprendre, mais aussi accéder à l'emploi, le gouvernement fait le choix de supprimer des emplois ! Pour permettre aux étudiants d'avoir des emplois, et pour agir contre le chômage dans notre pays, il faut faire l'inverse !

Les postes supprimés (-2 650 à la rentrée 2019 dans le second degré pour 32 000 élèves de plus) entraînent une baisse du taux d'encadrement et le nombre d'adultes dans les établissements influe directement sur le climat scolaire.

HSA : DES MOYENS POUR AGIR COLLECTIVEMENT !

- Signez la pétition nationale de refus de la 2^{ème} HSA imposable.
- Créez localement un collectif de refus de ces HSA qui masquent l'emploi et dégradent les conditions de travail et d'études : voir pétition sur le kit DHG*.
- Motion spécifique sur les HSA au CA : voir Kit DHG.
- Interpellez votre député et vos sénateurs en 3 clics sur cette mesure incohérente et irresponsable.
- Lancez des opérations « parrainages » d'étudiants là où des postes peuvent être créés (ou maintenus) et faites-le savoir à votre section syndicale locale, pour montrer que le refus des HSA est aussi un enjeu inter-générationnel.

*www.snepfsu.net/vieetab/kits.php

QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Mettre les enseignants en « sur-régime » c'est affaiblir la qualité du suivi pour chaque élève, les projets pour lesquels ils s'engagent dans les établissements et donc affaiblir la qualité de l'enseignement !

Alors qu'il faut rendre attractif les métiers de l'enseignement, cette mesure dégrade les conditions de travail.

LA CHARGE DE TRAVAIL N'A CESSÉ D'AUGMENTER

L'augmentation d'élèves par classe, l'inclusion sans les moyens nécessaires à une bonne mise en œuvre, alourdissent déjà la charge de travail et la difficulté de faire réussir tous les élèves. Imposer encore du travail supplémentaire via les HSA c'est irresponsable !

UN TRAVAIL SPÉCIFIQUE

En 1950, le législateur a calculé le temps de travail des enseignants en définissant des « Obligations Réglementaires de Service » (ORS) ne prenant en compte que le temps hebdomadaire de cours : en moyenne 18h dans le second degré pour un certifié.

Ce temps a été établi en prenant en compte le « face à face » pédagogique qui nécessite une « énergie » particulière et au regard du temps de travail d'un salarié qui, à l'époque, travaillait 40h/ semaine, avec 2 semaines de congés payés. Depuis, les salariés ont obtenu une 3^{ème} semaine en 1956, une 4^{ème} en 1969, puis 5 en 1982. Conjointement, leur temps de travail hebdomadaire est passé à 39h en 1982, puis 35 heures de 1998 à 2002. Les ORS des enseignants n'ont pas bougé. Équitable ?

CALCUL DU TEMPS DE TRAVAIL

Pour un enseignant : 36 semaines x 41h 17 = 1 486 heures avec 16 semaines de congés payés et 18 jours travaillés : 18 x 6 = 108h. TOTAL : 1 594 h.

Pour un salarié à temps plein : 47 semaines x 35 heures = 1 645 heures. 5 semaines de congés payés.

Si l'on veut comptabiliser réellement de la même façon, il faut aussi prendre en compte les jours fériés. Dans les vacances du calendrier scolaire il y en a systématiquement 5, et parfois 7, en fonction des zones de vacances d'avril. Prenons la situation avec 5 jours fériés, soit une semaine, cela enlève une semaine de travail au salarié du privé : 6 semaines x 35 heures = 1 610 heures.

L'écart est bien mince.

D'AUTRES CHOIX BUDGÉTAIRES SONT POSSIBLES !

Le SNEP-FSU propose la mise en place d'un collectif budgétaire d'urgence de 10 milliards d'euros pour transformer les HSA en heures postes, créer des postes à la hauteur des besoins et revaloriser le point d'indice (outils pour agir, dans le KIT DHG sur le site). Ces 10 milliards peuvent être trouvés avec le rétablissement de l'ISF, l'annulation du CICE pour les grands groupes, etc...

HSA ET COMPLÉMENTS DE SERVICE

L'imposition d'heures supplémentaires entraîne parfois la nécessité pour un enseignant de compléter son service dans un autre établissement... alors que des heures d'enseignement sont présentes pour compléter son service dans l'établissement d'origine !

Une aberration pédagogique, pour la santé des enseignants, pour la planète, au vu des déplacements inutiles induits.

Il faut s'opposer massivement à tout complément de service de ce type !

**Imposer une heure supplémentaire (d'enseignement)
à un enseignant, c'est à minima,
imposer 2 heures de travail hebdomadaire en plus !**